

**Promotion du dialogue pour la
réforme démocratique en Haïti**

**Pwomosyon dyalòg pou refòm
demokratik an Ayiti**

**Promoting dialogue
for democratic reform in Haïti**



Recommandations aux candidats à la présidence de la République en matière de gouvernance démocratique en Haïti

Veronique Andrieux & Rosny Desroches



WORLD LEADERSHIP ALLIANCE
CLUB DE MADRID



Contenu

1. Réforme constitutionnelle	3
2. Développement d'un Système de partis politiques.....	5
3. Indépendance des Institutions, Réforme de la Justice et Professionnalisation de l'Administration Publique	7
4. Amélioration de la Gestion des Finances Publiques et Réforme Fiscale	8
5. Décentralisation	9
6. Relations haïtiano-dominicaines	10

Maintenant que l'effort de reconstruction après le séisme de 2010 a largement abouti, que le retrait de la MINUSTAH est en cours, et que les élections sont convoquées et amenées à renouveler l'ensemble des institutions démocratiques, Haïti se trouve face à l'opportunité d'entamer un cycle politique sous le signe de la stabilité, qui permettrait d'aborder les vrais problèmes de fond d'Haïti tels que la pauvreté, le chômage, une économie à genoux, ou la faiblesse des institutions. Les élections qui se déroulent actuellement dans le pays sont appelées à apporter des solutions à ces problèmes, les leaders politiques ne peuvent pas se permettre de reporter indéfiniment un abordage responsable des priorités. La population regarde vers les candidats à la Présidence de la République, et attend d'eux des qualités de leadership, des propositions et une vision de pays de long terme.

Le présent document propose des pistes de solution pour les priorités en matière de gouvernance démocratique sur lesquelles le Club de Madrid a travaillé depuis 2010 côte à côte avec l'ensemble des acteurs politiques haïtiens, et est destiné à faciliter des échanges avec les candidats à la présidence, autour des thèmes:

- ◆ Réforme Constitutionnelle
- ◆ Développement d'un Système de Partis Politiques
- ◆ Indépendance des Institutions, Réforme de la Justice, et Professionnalisation de l'Administration Publique
- ◆ Amélioration de la Gestion des Finances Publiques et Réforme Fiscale
- ◆ Décentralisation
- ◆ Relations Haïtiano-Dominicaines

Le Club de Madrid est disposé à poursuivre ses efforts pour soutenir les leaders haïtiens dans la mise en œuvre de ces propositions, au moyen de conseil politique stratégique et d'ateliers thématiques de partage d'expériences, et sur la base du capital confiance et indépendance développé depuis 2010.

1. Réforme constitutionnelle

En Mai 2011, la Constitution de 1987 a été amendée. Certains changements importants y ont été introduits tels que la double nationalité, le quota minimum de 30% pour les femmes. Cependant certaines questions importantes qui sont souvent soulevées à l'occasion de débats sur la Constitution méritent d'être abordées dans un dialogue constructif et réellement inclusif. Citons, par exemple, la question du régime politique: Haïti devrait faire un choix soit pour un régime davantage présidentiel soit davantage parlementaire, car le fait est que l'entre-deux actuel avec ses mécanismes de contre-pouvoir a trop souvent amené le pays à la paralysie législative, débouchant sur des blocages et des crises de gouvernance qui — quels que soient les chefs de l'Etat et du Gouvernement — empêchent de gouverner, et donc le pays d'avancer. Faut-il accorder plus de pouvoir au Président de la République, par exemple, lui accorder le pouvoir de dissoudre le Parlement en cas de blocage de l'action législative, dans le but

de trouver éventuellement une majorité parlementaire ? Faut-il lui accorder le droit de choisir seul son premier Ministre et de le renvoyer s'il le souhaite ? Dans ce cas, nous aurions un régime plutôt présidentiel. Peut-on lui permettre de briguer deux mandats successifs ? Il faut signaler que l'un des objectifs de la Constitution de 1987 était justement de réduire les pouvoirs du Président, qui dans le passé agissait en autocrate. Les appréhensions du passé sont-elles aujourd'hui dissipées ou sont-elles encore légitimes ?

Si les pouvoirs du Président sont renforcés, c'est bien sûr au détriment du Parlement. Par ailleurs, certains analystes politiques estiment que le Parlement n'aurait pas à ratifier la formation du Gouvernement, il devrait seulement se prononcer sur la Déclaration de politique générale du Premier Ministre, ce qui simplifierait la procédure d'installation d'un Premier Ministre. Certains pensent aussi qu'il y a une certaine duplication entre les fonctions du Sénat et celles de la Chambre des Députés et qu'il faudrait davantage les distinguer.

L'autre question souvent agitée est celle de la fréquence des élections, jugée trop rapprochée. L'actuel calendrier électoral prévoit des élections tous les deux ans et à certains moments, on peut avoir des élections durant trois années consécutives. Etant donné les difficultés économiques que connaît le pays et l'instabilité politique et sociale qu'entraîne toute période électorale, on a essayé en 2012, sans succès, d'uniformiser la durée des mandats des différents élus, pour réduire la fréquence des élections. L'opération n'a pas réussi, faute d'un consensus solide. Cela vaut la peine de reprendre la tentative.

Une question à résoudre est le statut du Conseil électoral qui presque 30 ans après l'adoption de la Constitution, est toujours provisoire et non pas permanent. Les continuels débats et crises politiques autour de la composition et l'indépendance du CEP provisoire recommencent lors de chaque cycle électoral. Le CdM considère que la réforme Constitutionnelle devrait permettre la mise en place d'un CEP permanent. En effet, nombre de recherches disponibles prouvent qu'un CEP permanent permet une capitalisation de la construction des capacités du CEP, donc une meilleure qualité et appropriation des élections. D'autre part, les évidences dans différents pays démontrent que la prolongation indéfinie de CEP provisoires met en risque l'intégrité électorale, crée des méfiances et influence le comportement des aspirants politiques.

A la lumière des problèmes créés par la question de la décharge pour les anciens ministres désireux de briguer un poste électif, Haïti gagnerait à confier la responsabilité de donner décharge exclusivement à une Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif professionnelle et indépendante, sans passer par le parlement.

Finalement, la question de la procédure d'amendement mérite également d'être abordée. La procédure constitutionnelle actuelle est très laborieuse. Elle prévoit le vote de la déclaration d'amendement à la fin d'une législature et sa ratification au début de la prochaine législature. Elle est conçue de cette façon afin de s'assurer que le Pouvoir exécutif ne puisse changer la constitution à sa guise et à son profit, et que l'amendement bénéficie d'un large consensus national étant donné que les deux législatures ne sont pas censées avoir la même configuration politique. Tout changement en dehors de cette procédure

devrait bénéficier d'un consensus obtenu dans le cadre d'un dialogue inclusif, conduisant à un pacte politique formel.

Propositions:

- ◆ Réformer la Constitution à l'approche de son 30^e anniversaire, à travers un mécanisme pragmatique et inclusif de recherche du consensus, par exemple un pacte politique national.
- ◆ Faire un choix entre le régime présidentiel ou le régime parlementaire, pour permettre au gouvernement de gouverner. Dans le premier cas, le Président choisirait son Premier Ministre, formerait avec lui le Gouvernement et serait libre de changer de Premier Ministre, sans intervention du Parlement. Dans le deuxième cas, le Premier Ministre et le Gouvernement seraient issus du Parlement.
- ◆ Uniformiser la durée des mandats des élus à 4 ou 5 ans pour réduire la fréquence des élections
- ◆ Confier la responsabilité de donner la décharge aux candidats exclusivement à une Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif professionnelle et indépendante, sans besoin de passer par le parlement
- ◆ Accorder la composition d'un CEP permanent, avec des membres choisis selon un modèle multipartis, représentants de différents secteurs sociaux, experts, ou mixte.

2. Développement d'un Système de partis politiques

Pour réussir la transition démocratique amorcée en 1986, Haïti doit développer et organiser un système de partis digne de ce nom. 166 partis politiques ont été enregistrés à l'occasion des dernières élections. Un sérieux effort doit être entrepris pour réduire la fragmentation des partis et développer et institutionnaliser trois ou quatre grandes forces politiques dans le pays, des formations politiques bien organisées avec des offres politiques différenciées, précises et structurées. De nombreuses études ont prouvé qu'un système politique plus organisé et moins dispersé facilite la formation de majorités parlementaires — permettant ainsi au Parlement de jouer véritablement son rôle de contrôle-, et est associé à un gouvernement plus stable et efficace. Pour cela, un certain nombre d'initiatives semblent nécessaires.

En premier lieu, la Loi des Partis Politiques pourrait introduire des « barrières d'entrée » pour l'enregistrement des partis politiques, en particulier en augmentant les exigences en matière de représentativité, par exemple à travers un nombre donné de signatures.

D'autre part, il serait souhaitable d'organiser un dialogue et une coopération entre les partis politiques, pour qu'ils apprennent à mieux se connaître, à échanger autour de certains grands problèmes nationaux et découvrir entre

eux des affinités en termes d'orientation politique. Des tentatives de ce genre ont été entreprises entre 2004 et 2006 avec la création de la Convention des Partis Politiques. Il faudrait redynamiser une telle structure et lui donner, entre autres, la mission d'œuvrer à la création d'alliances et de coalitions stables de partis, et la consolidation des forces politiques au moyen d'assistance technique et de conseil politique. Les partis semblent trop éloignés des préoccupations des différents secteurs de la vie nationale, et trop souvent manquent de capacité à définir des propositions de politique économique, de stratégie de développement, de budget national, de réforme de l'Etat etc. Une pratique plus assidue de consultation auprès de la société civile, secteur privé, milieu académique, et autres acteurs de la vie nationale serait souhaitable.

Les partis peuvent aussi se consolider à partir des représentants qu'ils ont au Parlement. Souvent les parlementaires une fois élus sous la bannière d'un parti, prennent leur indépendance par rapport au parti, ne l'alimentent pas à partir des questions débattues dans les Chambres et ne le consultent pas sur les positions à adopter. Les partis ont besoin de soutien pour les aider à renforcer leurs liens avec leurs parlementaires, ce qui les aiderait à augmenter leur visibilité dans l'intervalle entre les élections et à se développer.

A part ceux qui sont liés à l'économie illicite, les partis politiques ont de sérieux problèmes financiers. Outre le support qu'ils peuvent obtenir du privé en maintenant un contact avec les associations et les groupes qui ont un agenda politique à promouvoir, deux types de financement public sont prévus. D'abord, le financement au moment de la campagne électorale, qui en général est fourni. Ensuite, un financement des dépenses de fonctionnement régulier des partis politiques¹, qui malheureusement n'est pas respecté par l'Etat haïtien. Les partis pourraient se mettre ensemble en vue de faire un plaidoyer pour mobiliser le financement public.

Propositions:

- ◆ Amender la Loi sur les Partis Politiques de manière à en réduire le nombre
- ◆ Reprendre des initiatives appelées à œuvrer à la création d'alliances et de coalitions stables de partis, ainsi qu'à la consolidation des forces politiques au moyen d'assistance technique et de conseil politique
- ◆ Dynamiser et financer le fonctionnement des partis entre les périodes électorales. Établir des seuils maximum de financement privé

¹ Prévus à l'article 35 de la loi sur les partis politiques et équivalent à 1% des ressources internes du budget national.

3. Indépendance des Institutions, Réforme de la Justice et Professionnalisation de l'Administration Publique

Le système de « checks and balances » est à la base de la gouvernance démocratique, à travers la séparation des pouvoirs et le fonctionnement d'institutions de contrôle indépendantes, efficaces, transparentes et redevables. Les allocations budgétaires accordées au Parlement doivent servir davantage à réaliser des études et à mener des enquêtes sur l'action gouvernementale. La loi de règlement du Budget doit être examinée par la CSCCA présentée au Parlement et votée, avant l'examen d'un nouveau budget, conformément à la loi. Le fonctionnement d'une Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) composée de juges compétents, choisis par le Parlement est une condition nécessaire à l'exercice du contrôle de l'Exécutif. Qu'il s'agisse de la CSCCA, de l'ULCC, (Unité de Lutte Contre la Corruption), de l'UCREF (Unité Centrale de Renseignement Financier), toutes ces institutions préposées au contrôle financier, ne peuvent être efficaces que dans la mesure où fonctionne un système de Justice indépendant du Pouvoir Exécutif et des pouvoirs d'argent.

Or la justice haïtienne a besoin d'une sérieuse réforme. D'abord pour que prenne fin cette dichotomie entre ceux dont la vie est régie par le droit coutumier et ceux pour qui la référence est le droit formel. Ensuite, la justice ne doit pas être accessible seulement à une faible proportion de la population, celle qui bénéficie d'un certain niveau d'éducation et de ressources financières. Une réforme du code pénal est en cours. Elle attend le vote du Parlement pour sa mise en œuvre. On note aujourd'hui, une certaine velléité d'indépendance de la part du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir Exécutif. Cette tendance doit se renforcer. En effet, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) doit exercer ses fonctions constitutionnelles, particulièrement en ce qui concerne le choix, l'évaluation et la sanction des juges. Un traitement approprié doit être donné par la Justice aux plaintes déposées par les instances préposées à la lutte contre la corruption.

En outre, alors que la MINUSTAH s'apprête à quitter le pays, il est essentiel pour Haïti d'avancer dans la réforme du secteur sécurité. La Police Nationale (PNH) après plus de dix ans de support fourni par la MINUSTAH n'est pas en condition de voler de ses propres ailes. Le Livre Blanc en cours d'élaboration devrait apporter la solution à ce problème.

Le pays a besoin d'une administration publique capable de fournir un niveau acceptable de services à la population et de lancer le pays vers un développement durable. Les efforts initiés par l'OMRH (Office de Management et des Ressources Humaines) doivent être poursuivis et soutenus par tous les Ministères, en ce qui concerne le recrutement par concours des fonctionnaires, leur évaluation régulière et le respect des procédures en matière de gestion des ressources humaines. Il est indispensable de renforcer les Ministères sectoriels dans leur capacité à déconcentrer les services, à identifier, étudier, évaluer les projets d'investissement, à respecter les normes et procédures de passation de marchés.

Propositions:

- ◆ Renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par le Parlement et les institutions de lutte contre la corruption
- ◆ Poursuivre résolument la réforme de la Justice
- ◆ Consolider la réforme du secteur sécurité
- ◆ Appuyer avec détermination la réforme de l'Administration Publique

4. Amélioration de la Gestion des Finances Publiques et Réforme Fiscale

Plusieurs initiatives pour réformer les finances publiques ont été prises depuis 1987. Malheureusement, l'absence d'une réelle prise de conscience parmi les hauts responsables de l'Etat au sujet des importantes faiblesses de la gestion des finances publiques a fait défaut, ainsi que la volonté politique de mettre en œuvre la réforme.

On peut distinguer trois grands axes de cette réforme:

- ◆ La mobilisation des recettes par la DGI et la Douane
- ◆ La gestion des recettes par le trésor
- ◆ Les dépenses budgétaires

Au niveau de la mobilisation des ressources, on est loin d'atteindre les performances que requièrent les besoins de la population et du pays. Les recettes de la DGI proviennent à 85% de 500 grands contribuables. La douane ne perçoit que 25% de ce qu'elle devrait collecter à la frontière haïtiano-dominicaine. Les structures frontalières de perception de droits de douane méritent d'être renforcées au niveau des infrastructures et du personnel. La contribution des départements autres que l'Ouest ainsi que celle du secteur informel sont insignifiantes. Un encadrement peut être apporté au secteur informel en termes de formation professionnelle, de valorisation des acquis de l'expérience et d'accès au crédit pour les intégrer dans le tissu formel de la production et de la contribution fiscale. Aujourd'hui, la pression fiscale en Haïti est de 12 % alors qu'elle se situe autour de 18 à 25 % dans les pays en voie de développement de la région. Une coopération avec les organisations de la société civile et la presse peut aider à promouvoir le civisme fiscal.

En ce qui concerne la gestion des ressources publiques, Haïti souffre d'une performance insatisfaisante selon les indicateurs PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability Program), en matière de prévisibilité, planification pluriannuelle, transparence, redevabilité, efficacité, écart des dépenses par rapport au budget initial, absence de suivi budgétaire des collectivités territoriales, entre autres. Le pays essaie d'introduire plus de cohérence en créant un Compte Unique du Trésor. Quelques efforts sont faits pour se

conformer aux principes et normes internationales en matière de qualité de la gestion des finances publiques, mais beaucoup reste à faire.

Pour le budget, l'accent doit être mis davantage sur les résultats que sur les moyens. Les Unités d'Etudes et de Programmation (UEP) des Ministères sectoriels doivent sérieusement augmenter leur capacité en matière de planification. Les dépenses de fonctionnement doivent être mises en relation avec les dépenses d'investissement. Tous les élus devraient être sérieusement sensibilisés à ces questions, pour apporter leur contribution à la mise en œuvre effective de cette réforme.

La politique fiscale doit favoriser la croissance économique ainsi que la réduction des inégalités à travers la redistribution. Les dirigeants doivent s'intéresser aux effets de la fiscalité sur l'économie, tels que la production locale et la création d'emplois.

Sur le plan social, Haïti est classée comme le pays le plus inégalitaire de l'hémisphère occidental avec 20 % de la population qui vit avec 1,4 % des revenus et 2% de la population qui dispose de 26% des revenus. De telles disparités mettent à mal la cohésion sociale et engendrent de terribles tensions sociales susceptibles de devenir explosives et de perturber une stabilité politique particulièrement fragile. Le système fiscal est l'un des moyens privilégiés pour rétablir le contrat social entre les citoyens et l'Etat. Sans décourager les investisseurs, la politique fiscale peut mettre à la disposition de l'Etat les ressources nécessaires pour fournir à la population les services de base en matière d'eau, d'assainissement, d'éducation et de santé.

La politique fiscale et la qualité de la gestion des finances publiques devraient être au cœur du débat politique pendant la campagne.

Propositions:

- ◆ Introduire plus d'efficacité, transparence, redevabilité et efficacité dans la gestion des finances publiques
- ◆ Mettre en œuvre une politique fiscale qui vise une pression de 18%, qui soit équitable et progressive, favorable à la croissance, et qui cible les secteurs jusqu'ici faiblement touchés par le fisc
- ◆ Mettre en place un budget axé sur les résultats

5. Décentralisation

La plupart des dirigeants n'ont pas pris les dispositions nécessaires pour transmettre aux collectivités territoriales les nouvelles compétences prévues par la Constitution de 1987. Tant que l'essentiel des compétences sera concentré

au niveau de l'Etat et que les collectivités ne disposeront pas de pouvoir de décision sur les priorités et les ressources, ni de moyens adéquats, les citoyens ne pourront pas participer pleinement à la vie de leur cité, ni bénéficier pleinement des services de base.

Le cadre légal de la décentralisation est loin d'être vraiment mis en place. Au cours de la période de transition 2004- 2005, cinq décrets relatifs à la décentralisation, ont été promulgués et n'ont jamais été mis en application. De nouveaux projets de loi ont été élaborés, qui n'ont jamais été votés par le Parlement. Aussi, il existe un flou intégral sur les dispositions qui règlent la section communale, la commune et le département. Les procédures administratives, les compétences dévolues à chacune de ces entités et à l'Etat ne sont pas bien définies. Dans cette confusion, les pratiques traditionnelles et l'arbitraire règnent en maître.

Le cadre de la planification mériterait aussi d'être revu à la lumière des nouvelles dispositions constitutionnelles, pour bien articuler les plans de développement communaux sur le plan national. La Constitution veut que les finances publiques soient décentralisées. Il est vrai que les communes disposent aujourd'hui d'un budget mais les ressources les plus importantes sont gérées par l'Administration centrale, et ceci, non en fonction des besoins réels des populations, mais plutôt à des fins de politique partisane. Les recettes collectées au titre du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT), et qui sont aujourd'hui gérées par Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, ainsi que les fonds d'investissement destinés aux collectivités gérés par le Ministère de la Planification devraient aller directement dans les budgets des Communes.

Propositions:

- ◆ Finaliser le cadre légal de la décentralisation à la suite d'un dialogue inclusif, avec la participation de représentants de l'Etat, des Collectivités, d'organisations de la société civile, pour trouver un compromis réaliste et opérationnel en matière de décentralisation
- ◆ Décentraliser véritablement les finances publiques, comme le veut la Constitution

6. Relations haïtiano-dominicaines

Il existe une situation de déséquilibre économique et commercial entre les deux pays ainsi que de dépendance économique et politique. Le budget dominicain est de 10 milliards de dollars alors que celui d'Haïti est de 3 milliards. Les exportations dominicaines vers Haïti sont de l'ordre 1 milliard 600 millions alors qu'Haïti n'exporte que pour 60 millions de dollars américains. 600.000 personnes vivent du côté haïtien dans la zone frontalière, dans une grande précarité et dépendent parfois des services dominicains pour des besoins sociaux essentiels en matière de santé et d'éducation. Plus de 500.000 haïtiens travaillent en République Dominicaine et souvent en situation irrégulière et beaucoup dans des conditions

de grande précarité et sans document d'identification. La reprise du dialogue politique de haut-niveau, le renforcement des relations binationales avec une vision intégrale et de long-terme, et la promotion de politiques et programmes d'inclusion sociale ainsi que des projets transfrontaliers, sont indispensables pour rétablir des relations mutuellement profitables et harmonieuses pour les deux pays, qui partagent une même île et ont par conséquent d'énormes intérêts en commun, du point de vue de la santé, de l'environnement, de l'exploitation du sous-sol, du potentiel touristique, industriel et agricole.

Un important travail d'identification des citoyens haïtiens vivant dans la zone frontalière, d'amélioration de leur condition de vie et des services sociaux dans la zone, peut également améliorer la situation. Un meilleur contrôle du commerce sur la frontière du côté haïtien est nécessaire pour réduire la contrebande qui, selon le Forum du Secteur Privé Haïtien, fait perdre près de 11 milliards de Gourdes par année au trésor public. Une amélioration des relations haïtiano-dominicaines passe nécessairement par une formalisation de ces relations, la promotion d'un dialogue franc, où les intérêts des deux pays seraient considérés avec la meilleure attention, dans la plus grande transparence et la participation des acteurs de la société civile et de l'ensemble du secteur des affaires des deux pays.

Pour la reprise du dialogue politique, il serait souhaitable de revitaliser la Commission Mixte Binationale. Dans ce sens, il faudrait établir des priorités et un agenda partagé entre les deux structures, avec en parallèle une synchronisation du fonctionnement des sous-commissions des deux secrétariats, et établir un mécanisme simple de suivi des décisions prises pour assurer que les mesures suivent dans les ministères compétents. À terme, il serait pertinent d'entamer une réflexion de fond sur l'évolution de la commission mixte binationale, et que les deux pays définissent leur préférence quant à avoir une seule entité binationale partagée qui gère les priorités communes entre les deux pays, ou bien continuer avec deux commissions nationales distinctes qui se réunissent pour aborder des questions sectorielles.

Propositions:

- ◆ Reprendre le dialogue politique de haut-niveau pour le renforcement des relations binationales avec une vision intégrale et de long-terme
- ◆ Revitaliser la Commission Mixte Binationale, établir des priorités et un agenda partagé entre les deux structures, et définir un mécanisme simple de suivi des décisions. Entamer une réflexion sur une possible évolution de la CMB vers une structure unique et partagée.
- ◆ Allouer les ressources budgétaires nécessaires aux localités frontalières pour améliorer les services de base, et mettre en place un programme d'investissements publics et privés
- ◆ Renforcer les quatre postes frontaliers officiels ainsi que les brigades mobiles mixtes (douane, immigration, police) afin de lutter contre la contrebande

Le **Club de Madrid** constitue le plus grand groupe indépendant d'anciens dirigeants politiques démocratiques du monde, engagés dans la réponse aux défis de la transition et de la consolidation démocratiques. La principale valeur ajoutée du Club de Madrid réside dans l'adhésion de plus de 100 membres, anciens Présidents et Premiers Ministres démocratiquement élus, venant de 70 pays, ayant la volonté et la capacité de partager leurs connaissances, expériences et réseaux variés pour promouvoir activement les valeurs démocratiques.

Pour compléter ces informations vous pouvez consulter le site:
www.clubmadrid.org

L'**Union européenne** est l'un des principaux bailleurs de fonds en matière de développement et d'aide humanitaire dans le monde. En Haïti, l'Union européenne y a consacré 889 millions d'euros depuis 2008. La coopération de l'Union européenne en Haïti porte notamment sur la bonne gouvernance, la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme.

Pour compléter ces informations vous pouvez consulter le site:
<http://europa.eu/>

Promotion du dialogue pour la réforme démocratique en Haïti

Une initiative du Club de Madrid avec l'appui financier de l'Union européenne - Le Club de Madrid et l'Union européenne ont lancé ce projet visant à soutenir les dirigeants haïtiens à surmonter les défis politiques immédiats et, en parallèle, à promouvoir le dialogue politique pour traiter des obstacles structurels qui entravent la réforme démocratique. Les principaux objectifs du projet sont :

- ▶ Établir des espaces de dialogue et de négociation multi-acteur permettant de réunir les principales forces vives du pays pour la réflexion autour de priorités de gouvernance démocratique identifiées conjointement.
- ▶ Accompagner les leaders haïtiens dans la gestion des défis politiques immédiats et les soutenir dans la recherche de solutions.
- ▶ Promouvoir le dialogue sur les réformes démocratiques de moyen et long terme dans le but de conclure des accords pragmatiques menant à des actions politiques concrètes.

Pour compléter ces informations, veuillez visiter la page web du projet:
http://www.clubmadrid.org/en/programa/promoting_dialogue_for_democratic_reform_in_haiti



WORLD LEADERSHIP ALLIANCE
CLUB DE MADRID

